

## Places en crèche pour les agents publics Critères de départage

Thème	Critère	Points
<b>Ressources/situation professionnelle</b>	Quotient familial	QF > 1 000 € = 0 point QF < 1 000 € = 5 points QF < 800 € = 10 points QF < 650 € = 15 points QF < 500 € = 20 points
	Mutation professionnelle	10 points
<b>Structure familiale</b>	Famille monoparentale	20 points
	Nombre d'enfants à charge (dans la limite de 25 points)	5 points/enfant
	Naissances multiples	15 points
	Parent sœur, frère en situation de handicap	20 points
	Célibat géographique	10 points
<b>Mode de garde : besoins et contraintes</b>	Frère ou sœur déjà dans la crèche ou demande pour plusieurs enfants (hors jumeaux)	10 points
	Enfant en situation de handicap	25 points
	Perte subite du mode de garde	15 points
<b>Horaires atypiques</b> <i>Uniquement pour les crèches proposant des horaires d'ouverture adaptées</i>	Contraintes horaires liées à l'activité professionnelle impliquant une demande de garde à des horaires atypiques	20 points